



**ENTENTE HENNUYERE**



**POUR TIR A L'ARC**

**A.S.B.L.**

N° d'entreprise : 480.065.569

Siège social :

Rue des Soldats 8 A

6536 Thuillies

N° de compte bancaire BE92 0682 5016 2623

Manage le 17 juin 2022

## **Invitation au Championnat de l'Entente Hennuyère extérieur 2022**

Chers membres de l'Entente Hennuyère, nous sommes heureux de vous inviter au Championnat de l'Entente Hennuyère extérieur 2022.

### **Lieu et date de la compétition**

Cette année, le club « Confrérie Saint Sébastien Antoing (ANT) » nous accueillera. D'ores et déjà, nous les en remercions.

Quand:

**Le samedi 30 juillet 2022** pour le tir individuel uniquement

*Le dimanche 31 juillet 2022 TIR FUN (voir autre invitation)*

Où:

Rue de Fontenoy

7640 Antoing

### **Compétition individuelle JEUNES et SENIORS**

Le championnat est ouvert à toutes les catégories d'archers, excepté les débutants. Les archers doivent d'être en ordre de cotisation auprès de la ligue et les clubs avec l'ensemble de ses membres doivent être en ordre de cotisation auprès de l'Entente Hennuyère.

Le règlement vous sera communiqué dès que possible.

### **Inscriptions :**

10€ pour les adultes et 8€ pour les jeunes.

Nous faire parvenir les informations suivantes :

*Nom et prénom de l'archer / club / matricule / catégorie / repas (oui/non)*

Les archers tirent dans la catégorie correspondant à leur année de naissance, il n'y aura pas de sur classement.

Le nombre d'archers étant limité, nous donnerons priorité aux premiers inscrits par email.

### **Horaire :**

8h00 Ouverture du greffe

8h30 1<sup>er</sup> peloton : 2 volées d'échauffement suivies directement de la série de qualification.

10h15 2<sup>ème</sup> peloton : 2 volées d'échauffement suivies directement de la série de qualification.

Début des matchs +/- 45 minutes après les qualifications

Remise des prix, +/- 30 min après les finales.

Les archers inscrits sont priés de faire connaître tout empêchement à leur participation au plus tard le 22 juillet 2022 à minuit, après cette date les inscriptions ne seront plus remboursées.

***Tenues blanches ou de clubs obligatoires. Le jeans blanc est maintenant interdit.***

***Les archers en défaut de passeport de tir ne seront pas acceptés.***

**Attention : *Inscriptions au tir et réservation des repas avec paiement au plus tard le samedi 16 juillet 2022 à minuit.***

**Toutes les inscriptions aux tirs et les réservations de repas se feront auprès du secrétaire Bernard Mees à l'adresse email suivante :**

[bernard.mees@gmail.com](mailto:bernard.mees@gmail.com)

### **RESTAURATION**

***Prix : 10€***

***Menu :***

Boulettes sauce tomate ou sauce liégeoise (à préciser à la réservation),  
frites ET dessert

**N° de compte bancaire de l'Entente Hennuyère de Tir à l'Arc : BE92 0682 5016 2623**

Salutations amicales et sportives,  
*Bernard Mees pour l'OA.*